

**Rapport de la Présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade
d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe
Session 2018**

Introduction

Le jury

Les textes de référence

Les conditions d'admission à concourir

I. Les principales données comparées de la session 2018

II. Les épreuves d'admissibilité

1) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

2) Le niveau des candidats par voie de l'examen professionnel et par spécialité

3) Observations des correcteurs

4) L'examen du cahier de notes

III. L'épreuve d'admission

1) Le profil des candidats admissibles

2) Le niveau des candidats par voie de l'examen professionnel et par spécialité

3) Les seuils d'admission

4) Le profil des candidats admis

5) Conseils aux candidats

Conclusion

Introduction

Ouverte par arrêté n°2017-379 du Président du CIG de la Petite Couronne, la session 2018 de l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} a été organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour le compte de l'interrégion Ile de France/Centre-Val de Loire.

Cette session comptait quatre spécialités :

- ✓ Musée
- ✓ Bibliothèques
- ✓ Archives
- ✓ Documentation

Les candidats avaient la possibilité de retirer les dossiers d'inscription ou de se préinscrire en ligne sur le site internet du CIG de la Petite Couronne du 9 janvier au 7 février 2018. Les dossiers devaient être retournés avant le 15 février 2018, le cachet de la poste faisant foi.

La direction des concours du CIG de la Petite Couronne a enregistré soixante deux candidatures. Cinq d'entre elles ont fait l'objet d'un rejet à la suite de la procédure d'instruction. Cinquante-sept candidats ont donc été autorisés à concourir.

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le jeudi 24 mai 2018 dans les locaux du CIG de la Petite Couronne à Pantin, sur la base de sujets nationaux élaborés par une cellule pédagogique nationale.

Les candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'entretien ont ensuite été convoqués du 3 au 7 septembre 2018.

Le jury

Présidé par **Bénédicte LORENZO**, conservatrice territoriale en chef au département de l'Essonne, le jury était composé de 9 membres, répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Grégoire BAGOT avait été désigné par tirage au sort en qualité de représentant du personnel de catégorie B auprès de la commission administrative paritaire.

Christine DRAPP représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le jury s'est réuni le 6 juillet 2018 pour arrêter la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale, et le 17 septembre 2018 pour statuer sur l'admission.

Les textes de référence

- **Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant diverses dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.
- **Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.
- **Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- **Décret n° 2011-1881 du 14 décembre 2011** fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-1642 précité.

Les conditions d'admission a concourir :

L'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe est ouvert aux assistants de conservation principaux de 2^{ème} classe justifiant :

- d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5ème échelon de ce grade

ET

- d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Les candidats doivent en outre être en fonction à la clôture des inscriptions.

Les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

I – Les principales données comparées de la session 2018

Session 2016

Spécialités	Admis à concourir	Epreuves écrites			Autorisés à se présenter à l'épreuve orale		Epreuves orales			Admis	
		Présents	Absents	Absentéisme %	Nbr	Seuil	Présents	Absents	Absentéisme %	Nbr	Seuil
Documentation	9	6	3	33,33 %	6	5/20	6	0	0,00 %	5	10/20
Bibliothèque	90	75	15	16,67 %	66	5/20	64	2	3,03 %	49	10/20
Archives	5	4	1	20,00 %	4	5/20	4	0	0,00 %	1	10/20
Musée	9	9	0	0,00 %	8	5/20	7	1	12,50 %	5	10/20
Total	113	94	19	16,81 %	84		81	3	3,57 %	60	

Session 2018

Spécialités	Admis à concourir	Epreuves écrites			Autorisés à se présenter à l'épreuve orale		Epreuves orales			Admis	
		Présents	Absents	Absentéisme %	Nbr	Seuil	Présents	Absents	Absentéisme %	Nbr	Seuil
Documentation	2	2	0	0,00 %	2	5/20	2	0	0,00 %	2	10/20
Bibliothèque	52	43	9	17,31 %	41	5/20	38	3	7,32 %	30	10/20
Archives	2	2	0	0,00 %	1	5/20	1	0	0,00 %	1	10/20
Musée	1	1	0	0,00 %	1	5/20	1	0	0,00 %	1	10/20
Total	57	48	9	15,79 %	45		42	3	7,14 %	34	

II – Les épreuves d'admissibilité

L'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe compte une épreuve d'admissibilité qui consiste en la rédaction d'une note, à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures - Coefficient : 1

Rappel des sujets :

- Bibliothèque : Le rôle des médiathèques dans le soutien au développement économique et à l'emploi
- Musée : Le musée comme outil de valorisation du territoire
- Documentation : La mutualisation de services de documentation
- Archives : Les archives privées

1) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

Tranches d'âges des candidats	Hommes	Femmes
Moins de 20	0	0
21 - 30	0	0
31 - 40	0	13
41 - 50	3	22
51 et plus	3	7
Total	6	42
Total général	48	

Origine géographique	Nbre	%
Paris	0	0.00 %
Petite couronne	21	43.75 %
Grande couronne	14	29.17 %
Seine et Marne	3	6.25 %
DOM-TOM	0	0.00 %
Province	10	20.83 %
Total	48	100.00 %

La majorité des candidats inscrits sont originaires de la région Ile de France.

Diplômes	Nbre	%
Niveau 1 (doctorat...)	5	10.42 %
Niveau 2 (Licence)	27	56.25 %
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	13	27.08 %
Niveau 4 (BAC)	3	6.25 %
Total	48	100.00 %

Plus de la moitié des candidats sont titulaires d'un diplôme de niveau 2 (bac + 3).

Formation

FORMATION	Nbre	%
Préparation personnelle	24	50.00 %
CNFPT	16	33.33 %
Aucune	8	16.67 %
Total	48	100.00 %

2) Le niveau des candidats aux épreuves écrites par spécialité :

Spécialité	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes éliminatoires
Documentation	2	2	12,75	15,00	10,50	0
Bibliothèque	52	43	9,99	15,00	4,00	2
Archives	2	2	8,00	12,00	4,00	1
Musée	1	1	14,25	14,25	14,25	0
Total	57	48	10,11	15,00	4,00	3

Trois candidats sont éliminés par l'épreuve écrite.

Vingt sept candidats obtiennent à cette épreuve une note supérieure ou égale à 10/20.

Vingt et un candidats obtiennent une note strictement inférieure à la moyenne.

3) Observations des correcteurs

Les copies des candidats ont été corrigées par un seul binôme de correcteurs, lesquels ont jugé les sujets pertinents et adaptés.

Les dossiers documentaires étaient abordables et permettaient aisément aux candidats de dégager un plan.

D'une manière générale, les candidats ont su extraire les éléments essentiels. La majorité d'entre eux ont proposé un plan structuré et adéquats. Les enjeux sont bien compris.

Des contresens et des oublis dans la sélection des informations ont cependant été constatés. Certains candidats ont une syntaxe perfectible.

Les correcteurs conseillent aux candidats :

- de se détacher de leur pratique pour intégrer le contexte de la note,
- de mieux gérer leur temps pour pouvoir se relire.

4) L'examen du cahier de notes

Le jury s'est réuni le 6 juillet 2018 pour examiner le cahier de notes.

Conformément à la réglementation en vigueur, ont été autorisés à se présenter à l'épreuve orale tous les candidats ayant obtenu à l'épreuve écrite une note supérieure ou égale à 5/20, soit :

Spécialités	Nombre de candidats autorisés à subir l'épreuve orale
Documentation	2
Bibliothèque	41
Archives	1
Musée	1
Total	45

III – L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier ses facultés d'analyse et de réflexion, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

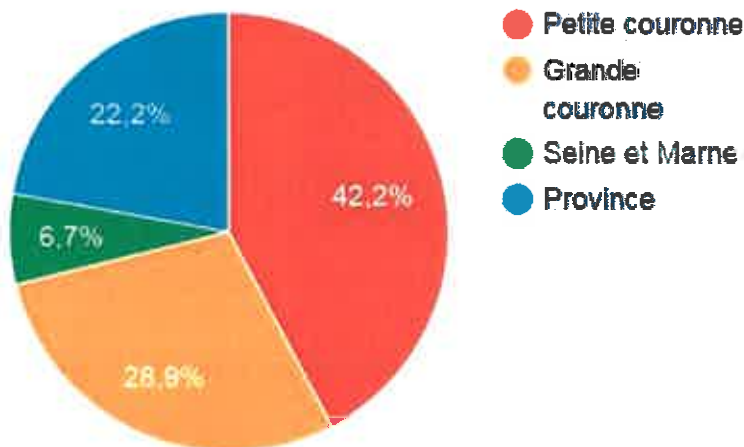
Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

1) Le profil des candidats autorisés à passer l'épreuve orale

Quarante et un des quarante cinq candidats autorisés à passer les épreuves orales sont des femmes.

Les candidats originaires de la région Ile de France sont majoritaires.

Origine géographique des candidats



60 % des candidats admissibles déclarent être titulaires d'un diplôme de niveau 2.

36 % des admissibles déclarent avoir suivi une formation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

2) Le niveau des candidats

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres de jury.

Spécialités	Autorisés à se présenter à l'oral	Présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10	Nbre de notes éliminatoires
Documentation	2	2	15,25	17,00	13,50	2	0
Bibliothèque	41	38	12,74	18,50	8,00	31	0
Archives	1	1	14,50	14,50	14,50	1	0
Musée	1	1	14,50	14,50	14,50	1	0
Total	45	42	12,94	18,50	8,00	35	0

Aucun candidat n'est éliminé par l'épreuve d'entretien.

Remarques générales concernant le niveau des candidats à l'oral :

Le niveau global est plutôt satisfaisant.

Les exposés étaient globalement bien préparés : les candidats ont su faire partager leur motivation. Ils font preuve d'un réel intérêt pour leurs missions et maîtrisent bien leur cœur de métier. Les expériences de terrain sont bien valorisées.

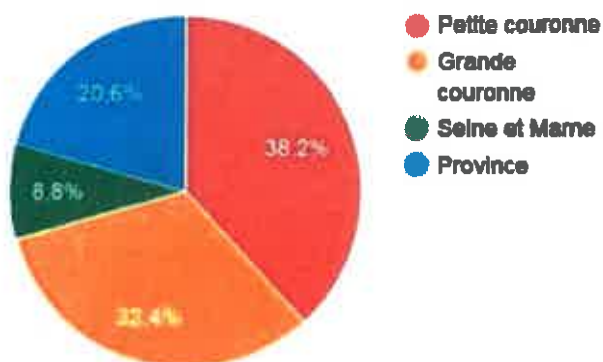
Des lacunes sur l'environnement territorial ont été constatées. Les candidats maîtrisent insuffisamment les questions de management. Ils manquent de recul et d'esprit critique. Ils ne se projettent pas au-delà de leur contexte professionnel. Ils n'ont pas de vision stratégique en termes de politiques publiques.

3) Le seuil d'admission

Le jury s'est réuni le 17 septembre 2018 pour statuer sur l'admission. Après en avoir délibéré, il a décidé de fixer à 10,00/20 le seuil d'admission et d'arrêter à 34 la liste des candidats admis.

4) Le profil des lauréats

Origine géographique des candidats



Les candidats originaires des départements de Grande Couronne réussissent mieux. Alors qu'ils représentaient 28,9 % des admissibles, ils sont présents à hauteur de 32,4 % parmi les lauréats.

Le pourcentage des candidats titulaires d'un diplôme de niveau 2 s'élève à 60 %.

35,56 % des lauréats déclarent avoir suivi une formation dispensée par le CNFPT.

5) Conseils aux candidats

- ✓ S'ouvrir davantage aux problématiques de la filière culturelle
- ✓ Travailler les questions d'encadrement en se préparant à des mises en situation concrètes.
- ✓ Approfondir les connaissances territoriales
- ✓ Mieux se projeter dans l'avenir professionnel.

Conclusion

Ainsi, au terme de ces opérations qui se sont déroulées dans d'excellentes conditions, le jury félicite les lauréats et adresse des encouragements aux candidats malheureux.

La présidente remercie vivement les membres du jury de leur investissement, ainsi que les équipes de la Direction des concours du CIG de la Petite Couronne pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

Fait à Pantin le 18 septembre 2018
La Présidente du jury

Bénédicte LORENZO,
conservatrice territoriale en chef au département de l'Essonne.

